

# DEMOCRATIE, DEMOCRATIES

## 1 – des caractéristiques communes

Comme nous avons pu l'expérimenter avec les trois exemples étudiés (Allemagne, Etats-Unis, Grande Bretagne), il n'existe pas une seule forme de démocratie. On peut dégager quatre grands principes interdépendants. Le premier est l'existence d'élections libres et régulières qui permettent au peuple souverain de s'exprimer. Ce critère suppose l'existence de plusieurs partis et une alternance des partis (pluralisme) au pouvoir. En effet, il ne peut seul définir la démocratie puisque par le passé le recours au suffrage fut utilisé par de nombreux dictateurs, quitte à recourir également à la fraude. Il est donc fondamental que les élections soient pluralistes et qu'il y ait une libre concurrence des partis et/ou candidats. Le deuxième est le respect des libertés fondamentales comme le droit d'expression ou d'association, ce qui sous-entend une presse libre et le droit de manifester ses opinions. Le troisième est l'égalité devant la loi. Dans ces conditions, aucune personne, aucun groupe ne dispose de priviléges, ce qui implique que, dans un État de droit, chacun est soumis aux mêmes règles judiciaires. Le dernier principe est la séparation des pouvoirs — législatif, exécutif et judiciaire — afin d'éviter tout abus. Ce principe est ancien puisqu'il remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle avec Montesquieu, qui écrivait « le pouvoir arrête le pouvoir ». En conséquence, la justice doit être indépendante.

Ces principes s'appliquent avec des régimes politiques variés (république ou monarchie) dans lesquels les citoyens peuvent participer à la décision politique (démocratie directe) et/ou déléguer à des élus leur pouvoir de décision. On parle alors de démocratie représentative qui est le modèle politique le plus courant de nos jours. De nouvelles formes d'expression politique apparaissent. Des regroupements de citoyens se créent en dehors des partis autour d'intérêts ou d'idées et investissent les réseaux sociaux et les lieux publics. Contestant l'ordre établi ou certaines décisions prises par le pouvoir, ils estiment que le changement ne peut pas passer par des institutions qu'ils estiment bloquées ou détournées, mais par l'association d'initiatives multiples. Ces initiatives se traduisent parfois par des formes de démocratie participative ou délibérative institutionnalisées. Ce sont les « assemblées citoyennes » : à la prise de décision collective est associé le débat public où chacun peut exprimer son opinion. L'intégration de la parole des citoyens dans les décisions les concernant est actuellement un fait reconnu par une grande partie des Etats. On le voit bien dans le déroulement de la décentralisation en France, dans la pratique du référendum d'initiative populaire en Suisse... Cependant, dans ces contestations, on doit faire une place particulière à ce que l'on appelle le populisme.

## 2 – Démocraties, populismes et autoritarismes

Les partis populistes accusent les élites ou certains groupes de ne pas défendre les intérêts du peuple. Le recours au peuple directement est un des éléments de l'argumentation des populismes. Une fois au pouvoir, sans rejeter le principe des élections, ils restreignent les libertés civiles et l'État de droit au nom de l'identité nationale. Ainsi, le dirigeant hongrois Viktor Orbán a revendiqué la création d'un « État illibéral ». Le modèle démocratique d'origine occidentale est également récusé par des régimes autoritaires comme la Chine communiste ou les monarchies pétrolières du Moyen-Orient qui répriment sévèrement toute protestation. La revue *The Economist* recense à l'échelle de la planète une trentaine d'États autoritaires. Ils ont pour point commun, derrière des élections de façade, la confiscation du pouvoir par un homme, un groupe ou un parti et le non-respect des droits de l'Homme. Le pouvoir, tenu par un dirigeant et son entourage, s'appuie sur une police politique et fréquemment sur l'armée. Les opposants sont arrêtés, torturés. Leurs procès, s'ils se tiennent, sont bâclés. Les médias sont contrôlés ou censurés, les populations surveillées.

Le cas de la Turquie est assez intéressant et proche de l'Europe. Dans les années 2000, ce pays était proche d'une entrée dans l'UE. Ayant posé sa candidature pour entrer dans l'Union, la Turquie avait lancé des réformes touchant la justice (code pénal, abolition de la peine de mort, de la

torture), mais aussi l'égalité homme-femme, la réduction du pouvoir de l'armée... L'entrée de la Turquie dans l'UE provoquait de nombreuses discussions, que ce soit sur le statut de Chypre, les relations avec la Grèce, la mémoire du génocide arménien... Depuis 2003, le premier ministre était Recep Tayyip Erdogan, chef du parti islamо-conservateur (AKP). En 2014, après plus de 10 ans à la direction de l'exécutif, Erdogan devenait président de la République non sans que des affaires de corruption dans le gouvernement aient été soulevées par des journalistes. Les manifestations se firent plus importantes. Après son élection présidentielle, Erdogan a entrepris des modifications constitutionnelles lui permettant de rester au pouvoir. Les choses se sont envenimées en 2016 avec la tentative de putsch militaire qui a échoué mais a permis de légitimer une vague de répressions touchant le personnel de la justice, de la fonction publique, de l'enseignement et des journalistes. Les réformes constitutionnelles de 2017 ont été approuvées par référendum, à une courte majorité. Alors que les élections municipales du début de 2019 avaient été annulées pour vice de forme, mais gagnées par l'opposant Imamoglu, la tenue des élections en juin a confirmé la victoire de l'opposant aux élections concernant Istanbul. Aujourd'hui, la Turquie est donc dans une situation plutôt instable, avec une majorité forte et une opposition toute aussi forte et mobilisée. De fait, si la Turquie n'est pas un régime autoritaire, les menaces sont importantes et on ne sait pas ce que l'avenir peut réservé à la démocratie turque qui avait été depuis la refondation de Kemal Ataturk, un modèle montrant la conciliation de l'islam et de la démocratie.

La Corée du Nord cumule toutes ces caractéristiques. On parle même à son propos d'État totalitaire. Au nom d'une idéologie qui croise nationalisme et communisme un parti unique contrôle l'ensemble de la vie politique et économique. À sa tête se tient Kim Jong-un, désigné après son père et son grand-père comme « dirigeant suprême ». Il dirige l'armée, le parti et le gouvernement. Ses décisions ne peuvent être contestées par aucune autre institution. Il n'existe pas d'expression individuelle ou collective en dehors des mots d'ordre portés par la propagande d'État. On estime entre 80 000 et 120 000 le nombre de personnes détenues arbitrairement dans des camps de prisonniers politiques.